



# le Guide du Stagiaire

CGT ENFiP MARS 2021

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63  
• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) • Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

## Techniciens Géomètres STAGIAIRES



Promo 2021/ 2022

## SOMMAIRE

- 2 • Bienvenue
- 3 • La DGFIP
- 4 • La vie à l'ENFiP
- 5 • Votre formation
- 6 • Vos différents stages
- 7 • L'évaluation des connaissances acquises
- 9 • Votre titularisation
- 10 • Votre carrière de géomètre
- 11 • Les premières affectations - Vos congés
- 12 • Les postes que vous occuperez
- 13 • L'institutionnel à la l'ENFiP
- 14 • La CGT... Incontournable !
- 14 • Vos représentants CGT à la CAPN
- 15 • Bulletin d'adhésion

## vos correspondants

### • Sébastien WEBER

Chargé du suivi national ENFiP et Formation

☎ 01.55.82.80.83 / 06.61.31.47.75

sebastien.weber@dgfip.finances.gouv.fr

sebastien.weber@cgt.fr

### • Julie FAUVEL

Suivi ENFiP Toulouse

julie.fauvet@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 06.03.96.64.69

### • Dimitri HUMIERE

Élu CAPN des Géomètres

dimitri.humiere@dgfip.finances.gouv.fr

# BIENVENUE

La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir alors que vous entamez votre formation initiale de Technicien géomètre des Finances Publiques.

Nous vous félicitons pour votre réussite au concours et vous souhaitons la bienvenue à l'ENFiP de Toulouse.

Cette rentrée est pour le moins inhabituelle puisque crise sanitaire oblige, elle se déroule en distanciel tout comme les enseignements théoriques que vous allez suivre au moins jusqu'au mois d'avril 2021.

Nous ferons des points d'étape régulier avec la direction de l'enfip pour que votre scolarité et vos stages se déroulent au mieux au vu du contexte dégradé.

Pour la CGT Finances Publiques, les stagiaires ne doivent pas pâtir de l'impact de la crise sanitaire sur le déroulé de leur formation initiale.

La formation dispensée risque d'être intense et son rythme soutenu. Comme la CGT, vous vous inquiétez sûrement de savoir si elle va répondre à tous vos besoins et attentes.

Mais en ce tout début de scolarité, ce qui vous préoccupe certainement le plus c'est le déroulement de la formation en école et en stage, vos droits, votre rémunération, les modalités de votre titularisation et de votre affectation, la suite de votre carrière.

Ce guide a pour objet de répondre aux nombreuses questions que vous vous posez.

Syndicat de lutte et de propositions, la CGT Finances Publiques a à coeur de défendre les intérêts des agents, vos intérêts... à commencer par la réussite de votre « année d'école »...

Tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP, lors de vos stages et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront disponibles pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre... N'hésitez pas à les contacter !

## Le Cadastre, l'un des fleurons des missions de la DGFiP

Le plan cadastral, vieux de plus de 200 ans, est un héritage que vous allez devoir conserver à jour et améliorer au fil du temps.

Ce formidable outil, référentiel de l'information géographique est sans cesse menacé par ceux qui voient en lui une source considérable d'informations susceptibles d'être commercialement exploitées. Il est encore aujourd'hui protégé de ces prédateurs, et c'est bien à la CGT que revient le mérite d'avoir évité son démantèlement en 2008 ! Mais il est à nouveau attaqué !

En effet, depuis 2017, on assiste à une réorientation des géomètres vers des tâches fiscales avec la volonté d'abandonner à terme la mise à jour du plan cadastral. De plus, toutes les incertitudes sont permises sur l'avenir de la Représentation Parcellaire Cadastre Unique, et la DGFiP organise consciencieusement l'externalisation de missions techniques vers des sociétés privées (Worldline).

La CGT continue et continuera de se battre pour que le cadastre reste un service plein et entier, considéré dans ses missions et ses agents.

Elle n'y arrivera pas seule. Forte de sa représentativité dans le corps des géomètres, elle a déjà su repousser des assauts. Mais elle doit pouvoir aussi compter sur toutes les forces qui le constituent pour poursuivre sa réflexion sur l'outil cadastral, sa place dans le service public et les enjeux autour de l'information géographique...

La DGFiP aujourd'hui, une situation dégradée

Le ministre Darmanin par le biais d'une énième « réforme » de la DGFiP dénommée « Nouveau Réseau de Proximité » a décidé d'en finir avec notre administration, ses emplois, ses missions, son maillage territorial. Le NRP c'est la suppression de la quasi-totalité des trésoreries, la fusion massive des SIP, des SIE, des SPF.

C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées ou délocalisées hors de grandes métropoles et le nombre d'emplois supprimés s'élève encore à plus de 4500 pour les 3 années 2020, 2021 et 2022.

La tension dans les services n'a jamais été aussi forte et les agents doivent en plus supporter des reculs sans précédent en matière de droits et garanties.

Dans ce contexte le cadastre n'est pas épargné. Depuis le milieu des années 2000, la réforme CDI/CDIF a généré des centaines de suppressions d'emplois et provoqué l'éclatement des CDIF. Différents pôles ont été créés fragilisant l'accomplissement des

missions : le PTGC chargé de la mission topographique, de l'accueil et de la délivrance de la documentation cadastrale aux professionnels du plan, le PELP chargés de l'évaluation et de la gestion des locaux commerciaux et industriels, et les PELH chargés de l'évaluation des locaux d'habitation.

Enfin, depuis 3 ans la DGFiP, étudie la possibilité de transférer la topographie de la DGFiP vers l'IGN.

Pour la CGT Finances Publiques, la mission cadastrale est un tout : publicité foncière, Fiscalité Directe Locale, topo, tout est interconnecté. De multiples adhérences seraient à repenser entièrement en cas de transfert, et nous savons que l'IGN n'a pas les capacités à les récupérer. Les diverses rencontres que la CGT FiP a pu avoir avec ses homologues de l'Institut précisent aussi que les personnels de l'établissement ne sont en aucun cas « preneurs » de la mission cadastrale. Pour autant, notre crainte est réelle, car les directeurs, quant à eux, sont favorables à ce transfert. Après le rapport de la Cour des Comptes publié en 2018, les derniers échos qui nous sont parvenus (rapport de l'IGF/CGEDD notamment) sont très inquiétants : leur « étude » stipulerait qu'un transfert du pôle cadastre du SDNC et des BNIC, ainsi que des remaniements et les levers du bâti, seraient tout à fait envisageables.

La DGFiP de demain avec vous et la CGT Finances Publiques

Face à ces politiques, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposée des politiques qui poussent à être de plus en plus individualiste.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFiP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

Concernant le cadastre, Il y a une cohérence globale à maintenir au sein de la mission cadastrale les trois piliers (foncier, topographique, fiscal) et une nécessité de consolider le réseau de proximité.

La maintenance du plan mis à jour et conservé par la DGFiP doit rester un préalable non négociable. Les CDIF doivent être maintenus, ceux supprimés recréés !

La DGFiP de demain c'est VOUS ! Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés !

## RELATION STAGIAIRES :

◆ Régine AZALBERT 05.61.15.85.60  
regine.azalbert@dgfip.finances.gouv.fr

## L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

Vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

◆ Philippe DIDIER et David TERRADE / 05.61.15.85.32

## STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues handicapés, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle (contractuels-handicapés). Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

◆ Suzanne Bonnet / 05.61.15.85.09

suzanne.bonnet@dgfip.finances.gouv.fr

Mais beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage, ...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFiP quand cela est nécessaire.

Les travailleurs handicapés qui suivent la formation initiale, peuvent bénéficier, par décision du directeur de l'ENFiP, à leur demande et après avis du médecin de prévention, de la substitution, selon le cas, d'une ou plusieurs épreuves écrites par une ou plusieurs épreuves orales, ou d'une ou plusieurs épreuves orales par une ou plusieurs épreuves écrites.

## LE PERSONNEL DE L'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde ! Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

[http://enfip.intranet.dgfip/direction/organigrammes/or ganigramme.htm](http://enfip.intranet.dgfip/direction/organigrammes/or_ganigramme.htm)

## LES AIDES SOCIALES

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en septembre 2022, mais il existe des aides diverses qui vous sont ouvertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

Vous pouvez consulter le livret "Action Sociale" de la CGT, et vous renseigner auprès du correspondant social de l'ENFiP.

◆ <http://www.dgfip.cgt.fr/enfip/>

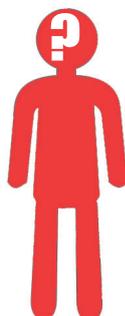
## L'INFORMATIQUE DE L'ENFiP

Vous serez pendant toute votre scolarité, à l'ENFiP de Toulouse, dans une salle de cours dédiée au Technicien géomètre et chaque stagiaire disposera d'un ordinateur fixe quasi-personnel. Cela vous permettra, comme le demandait la CGT depuis plusieurs années, de pouvoir consulter l'Intranet de la DGFIP et vos mails dans de bonnes conditions, notamment pour y recevoir les informations administratives.

L'école met à votre disposition un lieu d'étude, la Médiathèque, avec le matériel informatique à votre disposition.

La formation que vous allez suivre repose sur l'alternance entre, d'une part, une période de formation théorique et technique à l'école (qui donne lieu à une évaluation des connaissances acquises) et d'autre part, des stages d'application dans les services. Vous suivrez au total 4 stages dont 3 pendant la période de scolarité.

## Ce qu'en pense la CGT



Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Et c'est grâce à l'action menée par la CGT Finances Publiques que tous les techniciens géomètres stagiaires, quelque soit le mode de promotion dans le corps des géomètres cadastrés, peuvent encore bénéficier de 18 mois de formation.

## LE DÉROULEMENT DE VOTRE FORMATION

- ➔ 1er mars 2021 : Accueil à l'ENFIP, présentation de la scolarité, des associations, mutuelle et syndicats.
- ➔ Du 1er mars au 2 avril 2021 : Formation théorique (carrière et dominante).
- ➔ Du 6 au 9 avril 2021 : Stage de découverte des services.
- ➔ Du 12 Avril 2021 au stage d'immersion : Formation théorique à l'ENFIP.
- ➔ A l'automne 2021 dates non fixées : Stage d'immersion fiscale dans les services.
- ➔ de la fin du stage d'immersion au 31 mars 2022 : Formation théorique et technique à l'ENFIP.
- ➔ Stage d'application à l'école du 1er au 28 avril 2022.
- ➔ Stage d'application et d'adaptation au 1er emploi (en DDFiP ou DRFiP, BNIC) du 2 mai au 31 août 2022.



## L'organisation de la scolarité

Vous suivrez une formation théorique composée de deux parties, carrière et dominante métier, et une formation technique :

### ► Une formation de « carrière » de 102 h, sur les thèmes suivants :

- ➔ La communication et les fondamentaux : droit public appliqué, présentation du Ministère et de la DGFIP, la déontologie, les conditions de vie au travail ;
- ➔ Le Domaine ;
- ➔ Les missions fiscales et les missions de la gestion publique ;
- ➔ Des notions juridiques de droit privé et public.

### ► Une formation sur la « dominante métier » Cadastre de 1010 h :

- ➔ Sur les sujets suivants : urbanisme et LASCOT, publicité foncière, missions du cadastre, outils et documentation, fiscalité directe locale, taxes foncières et contentieux, diffusion des données.

Ainsi que des enseignements techniques (dont chantiers sur le terrain) :

- ➔ Initiation au plan, topographie, mise à jour du plan LASCOT, chantier d'alignement, levé de plan, DAO et AUTOCAD, cartographie, utilisation du GPS LEICA, confection et contentieux du plan, utilisation des photographies aériennes, etc ;

- ➔ Avec un approfondissement des connaissances à partir de novembre : aménagements fonciers, vérification des DA, chantier GNSS, chantier de synthèse des levées, structuration du plan informatisé, vectorisation du plan, mise à jour du plan LASCOT, chantier de conservation fiscale et technique.

### ► Des heures d'accueil administratives et pédagogiques (58h) et de conférences (21 h).

## L'organisation des cours

Vous aurez (hors chantiers terrain) des séances de cours :

- ➔ de 3h le matin et de 3h l'après-midi ;
- ➔ avec deux pauses de 15 mn.

L'amplitude horaire maximale de la journée sera de 8h30 à 17h, et s'y ajoute vos temps de trajets.

La CGT dénonce l'intensité de cette formation. Elle est la seule organisation syndicale à réclamer la libération de 3 demi-journées, à savoir :

- ➔ Les lundi matin et vendredis après midi, afin de permettre aux stagiaires de disposer d'un véritable week-end auprès de leur famille,
- ➔ l'intégralité des mardi après midi, pour que les stagiaires aient des temps d'assimilation des cours et pour refaire les exercices.



## Pendant votre formation vous effectuerez 4 stages :

### ➔ Stage de découverte du 6 au 9 avril 2021

Positionné en début de scolarité, son objectif est la découverte et l'approfondissement de vos connaissances des différentes structures de la DGFIP et notamment du service du Cadastre. Il sera légèrement différent selon la structure où vous l'effectuerez.

- En CDIF ou PELP : découverte de la documentation cadastrale et des missions du cadastre, du service (secteur foncier, accueil...);
- En CDIF ou PTGC : découverte du métier de géomètre et travaux de l'inspection cadastrale ;
- En STD et/ou BRF : sensibilisation aux différents travaux techniques ainsi qu'aux méthodes de travail et aux appareils et logiciels utilisés.

### ➔ Stage d'immersion fiscale 5 jours à l'automne 2021 dates non fixées dans les services

Il vise à consolider les techniques et les connaissances acquises par des illustrations et mises en pratique des enseignements de la dominante Cadastre.

### ➔ Stage d'application à l'ENFIP du 1er au 28 avril 2022

Vous effectuerez des travaux techniques liés au Plan d'Action Topographique Départemental.

### ➔ Stage d'application en DDFIP ou DRFIP ou BNIC du 2 mai au 31 août 2022

Ce stage doit vous permettre de mettre en pratique les enseignements théoriques et de découvrir plus précisément l'environnement professionnel.

Vous ferez ce stage en CDIF, PTGC, STD ou BRF en fonction de votre affectation. Ce stage est plus particulièrement consacré à l'apprentissage du premier métier.

Pendant ce stage dans les services, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé sous forme de tutorat. Vous devrez normalement avoir à vos côtés **un moniteur (un agent de catégorie B ou A)** sur lequel vous devez pouvoir compter durant tout le

stage. **Attention : ce stage reste un véritable stage de formation qui vous permet d'appréhender toutes les facettes de votre futur métier.** Mais, le monitorat n'est pas compensé au prorata du temps passé, ce qui rend de plus en plus difficile cette tâche pour les collègues.

Durant ces 2 stages, vous bénéficierez des conditions habituelles des services en matière d'horaires, de régime d'ARTT et de congés.

## Comment serez-vous affecté en stage ?

Vous avez déjà émis des vœux (trois choix de résidences) pour votre affectation en stage de découverte. Normalement le stage d'immersion s'effectuera sur la même résidence (sauf dérogations accordées pour des situations particulières). L'administration vous affectera en fonction des places disponibles et il arrive parfois que certains stagiaires n'obtiennent pas satisfaction.

Le stage d'application, de mai à juillet, aura lieu sur la même résidence. Là aussi vous formulerez, pendant la scolarité, des vœux pour choisir une affectation.

A noter que les stagiaires internes doivent pouvoir effectuer leur stage sur leur ancien lieu de travail.

## Les restitutions (ou "travaux personnels des stagiaires")

A l'issue des stages, des séances de "restitutions" sont organisées. Il s'agit soit de présenter à l'oral un des thèmes proposés avant le stage par l'école, soit de remettre un dossier de travaux personnels.

Pour la CGT Finances Publiques, il est évidemment nécessaire de mettre en commun l'expérience acquise durant le stage, mais les conditions actuelles des restitutions ne répondent pas à cet objectif. Elles sont, surtout trop scolaires, génératrices de stress et prennent beaucoup trop de temps, alors même que la densité des cours théoriques augmente. Enfin, nous contestons le principe de ces restitutions qui prennent une place importante dans la note administrative de participation (NAP - voir page 9). Nous demandons régulièrement leurs évolutions qui ont permis quelques modifications à la marge.

Votre formation comprend six épreuves obligatoires, organisées sous forme d'évaluation des connaissances acquises continue tout au long de la scolarité, qui se décomposent en trois épreuves écrites, deux épreuves orales et une note de chantier.

S'y ajoute une note administrative de participation. Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20, aucun coefficient n'est appliqué.

Épreuves d'évaluation des connaissances acquises



## ► Les épreuves d'évaluation des connaissances acquises

Pour l'ENFIP, l'objectif des épreuves est de s'assurer de vos aptitudes à remplir vos futures fonctions en vue de votre titularisation, de vous préparer à la maîtrise des relations orales et écrites tant en usage interne qu'externe et de maintenir un rythme de travail régulier.

### ➔ Les trois épreuves écrites (dates prévisionnelles)

**1<sup>ère</sup> épreuve : semaine 21 (du 24 au 28 mai 2021),**

**2<sup>ème</sup> épreuve : semaine 27 (du 5 au 9 juillet 2021),**

**3<sup>ème</sup> épreuve : semaine 50 (du 13 au 17 décembre 2021).**

La durée des épreuves écrites varie de 2h à 3h. Le programme de chacune des épreuves correspond aux enseignements abordés pendant la scolarité. Elles peuvent consister en la rédaction d'une note professionnelle, la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, la réponse à des questions ou la réalisation d'un ou plusieurs exercices techniques.

### ➔ Les deux épreuves orales (dates prévisionnelles)

**1<sup>ère</sup> épreuve : semaine 44 (du 3 au 5 novembre 2021),**

**2<sup>ème</sup> épreuve : semaine 3 (du 17 au 21 janvier 2022).**

D'une durée maximale de 45 minutes, chacune se déroule devant une commission d'examineurs composée d'au moins deux membres désignés par le directeur de l'ENFIP, dont l'un au moins exerce les fonctions de chargé d'enseignement dans les services de la DGFIP.

Ces épreuves portent sur l'analyse d'un sujet principal puis sur des questions annexes en lien ou non avec le sujet principal qui permettent d'évaluer les connaissances acquises au-delà du sujet principal.

### ➔ La note de chantier

Au terme de la période des enseignements théoriques, les enseignants ayant encadré les chantiers sur le terrain, attribuent à chaque stagiaire une note de chantier qui traduit la capacité de l'élève à mettre en application sur le terrain les enseignements reçus.

### ➔ La note administrative de participation

Une « Note administrative de participation » (NAP) est attribuée à l'issue de la période de formation théorique, par le directeur de l'établissement, au vu des appréciations des chargés d'enseignement établies au moyen d'une grille de critères définis au préalable. Aucun coefficient ne lui est appliqué.

La CGT Finances Publiques conteste son caractère subjectif, son inutilité, la pression qu'elle engendre chez les stagiaires et son caractère non susceptible de recours.

## ▶ A L'ISSUE DE L'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ACQUISES

Vous devez obtenir une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'issue de la scolarité, ce qui est le cas pour la quasi-totalité des stagiaires, **pour pouvoir être titularisé dans le corps des géomètres cadastrés.**

Cette moyenne est calculée d'après les notes obtenues lors des 5 épreuves du contrôle des connaissances, en y ajoutant la Note de chantier et la NAP.

### ⊖ L'épreuve de remplacement

Si pour un motif sérieux et justifié, tel un arrêt maladie, vous ne pouvez être présent lors d'une épreuve, vous serez autorisé, par le directeur de l'établissement, qui en apprécie le bien-fondé, à passer l'épreuve de remplacement correspondante à celle de l'absence. Une absence injustifiée à une épreuve entraîne l'attribution d'une note de 0 sur 20.

### ⊖ L'épreuve de rattrapage

Si vous n'avez pas obtenu la moyenne égale ou supérieure à 10/20, vous participerez à **l'épreuve écrite de rattrapage** organisée en fin de scolarité (mi-avril 2020), quelques jours après le résultat du dernier oral et remise de la NAP.

Cette épreuve, d'une durée de trois heures, porte sur l'ensemble du programme de la formation professionnelle. Elle peut consister en la rédaction d'une note professionnelle, la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, la réponse à des questions ou la réalisation d'un ou plusieurs exercices techniques.

La note obtenue, exprimée de 0 à 20, se substitue à la note la plus basse obtenue à l'une des épreuves écrites ou orales ou de remplacement, dans la limite du nombre de points nécessaires pour atteindre la moyenne de 10/20.

Si vous n'obtenez pas la moyenne à l'issue de cette dernière épreuve, vous serez alors entendu par une "structure d'écoute". Devant celle-ci, composée de représentants de la direction de l'ENFIP et d'un représentant d'une direction locale, vous exposerez les difficultés rencontrées pendant la scolarité et leurs raisons.

Les représentants de la CGT Finances Publiques, qui ont l'expérience de ces structures, pourront utilement vous aider à la préparer et vous y accompagner. Ceci doit permettre d'éclairer l'Administration et d'éviter un éventuel licenciement ou un reversement en catégorie C.

La décision finale de titularisation sera prise lors de la CAP nationale de titularisation vers mars 2022, avant la CAPN d'affectation.

### ⊖ Cas particulier des lauréats de l'examen professionnel

Les lauréats de l'EP participent à l'évaluation de la formation, mais celle-ci n'a aucune incidence sur leur titularisation.

Aucune note chiffrée ne leur est attribuée, mais une fiche détaillant de manière littérale les éléments d'appréciation leur est remise à l'issue de chaque épreuve.

Nous vous conseillons d'informer au plus tôt l'équipe pédagogique, l'administration et la CGT des difficultés éventuelles et des problèmes qui pourraient perturber votre scolarité.

Par expérience, toutes les situations difficiles se règlent si l'on s'y prend assez tôt !



## LA CAPN DE TITULARISATION

Quel que soit votre mode de promotion dans le corps des géomètres, par concours externe ou interne normal ou par examen professionnel (accès agent C à TG), vous êtes nommés dans le grade de Technicien géomètre au 1<sup>er</sup> jour de la scolarité. A l'issue de la scolarité, la CAPN va émettre un avis sur la titularisation de la promotion. A noter que les techniciens géomètres recrutés par examen professionnel sont titularisés dès leur nomination.

## QU'EST-CE QU'UNE CAP ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutation, entretien professionnel, promotion, refus de position, discipline...) est gérée par la CAP (Commission administrative paritaire) du corps concerné. C'est un organisme paritaire composé à égalité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans.



## LE RÔLE DE LA CAPN DE TITULARISATION

Elle émet un avis sur la titularisation de la promotion. A cette occasion, la CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas eu la moyenne à l'issue de la scolarité.

- Les techniciens géomètres (recrutés par concours externe ou interne normal) qui ont obtenu la moyenne de 10/20, sont titularisés à l'issue du stage ;
- Les stagiaires qui n'ont pas été titularisés à l'issue du stage peuvent être autorisés à accomplir un stage complémentaire d'une durée maximale d'un an. Pour la CGT cette «2<sup>ème</sup> chance» doit être de droit, face à un système de contrôle des connaissances qui tend à transformer la scolarité en «2<sup>ème</sup> concours» ;
- Les stagiaires qui n'ont pas été autorisés à effectuer un stage complémentaire ou dont le stage complémentaire n'a pas donné satisfaction sont :
  - soit licenciés s'ils n'avaient pas préalablement la qualité de fonctionnaire ;
  - soit réintégrés dans leur corps d'origine, si ils étaient fonctionnaires en position de détachement ;
  - soit réintégrés dans leurs corps d'origine, si ils étaient fonctionnaires en position de détachement.

La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai **rôle de suivi** avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance **en amont** des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

## RECLASSEMENT ET DATE D'EFFET DE VOTRE TITULARISATION

Selon votre situation avant votre entrée à l'ENFIP, les modalités de classement et de titularisation seront différentes. Pour l'avancement d'échelon la durée du cycle de formation est prise en compte dans la limite de 18 mois.

### ➤ Fonctionnaires appartenant à la catégorie C avant leur nomination

Les agents appartenant à un corps de catégorie C, tel celui d'agent administratif ou agent technique des finances publiques, sont classés lors de leur nomination en catégorie B dans le grade de technicien géomètre et titularisés avec la prise en compte d'une partie de leur ancienneté administrative. C'est ce qu'on appelle le « reclassement ».

### ➤ Stagiaires non fonctionnaires avant leur nomination

Les Techniciens géomètres stagiaires non fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFIP, seront titularisés au minimum au 2<sup>ème</sup> échelon du grade de TG à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2022. (S'y ajoute éventuellement la prise en compte de la durée du service militaire et d'une partie des services antérieurs fait dans le public ou dans le privé).

La CGT Finances Publiques vous remettra pendant votre scolarité un document « Votre reclassement en B » qui vous donnera des informations précises.

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des géomètres cadastrateurs des Finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière. Il a été modifié, pour prendre en compte les effets du dispositif PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations) au 1/01/2017.

Vous êtes actuellement Technicien Géomètre stagiaire et vous serez titularisé dans les conditions précisées page 9.

Vous déroulez ensuite votre carrière dans le grade de Technicien géomètre (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation.

Vous pourrez ensuite accéder au grade de Géomètre, puis de Géomètre Principal :

- soit par Tableau d'avancement (avancement possible à partir d'une certaine ancienneté) ;
- soit par examen professionnel (conditions d'ancienneté à remplir pour candidater).

### ► Conditions statutaires pour l'accès au grade de géomètre

#### ➔ Par Tableau d'avancement :

- avoir au moins 1 an dans le 6<sup>ème</sup> échelon de TG ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

#### ➔ Par examen professionnel :

- avoir au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de TG ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### ► Conditions statutaires pour l'accès au grade de géomètre principal

#### ➔ Par Tableau d'avancement :

- avoir au moins 1 an dans le 6<sup>ème</sup> échelon de géomètre ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

#### ➔ Par examen professionnel :

- avoir au moins 1 an dans le 5<sup>ème</sup> échelon de géomètre ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les services effectifs sont les services accomplis déduction faite des périodes interruptives d'activité qui sont :

- la disponibilité ;
- le service national (sont compris dans les services effectifs les périodes de réserve et d'engagement en qualité d'officier ou sous-officier) ;
- la formation initiale dans les écoles (hors stage pratique) ;
- une partie du congé parental : le CP est considéré comme du service effectif dans sa totalité la 1<sup>ère</sup> année, puis pour moitié les autres années. Ce dispositif s'applique aux CP accordés à compter du 14/3/2012.

Grade	Echelon	Durée moyenne	Indice majoré (1)
	11ème		587
<b>Géomètre Principal</b>	10ème	3 ans	569
	9ème	3 ans	551
	8ème	3 ans	534
	7ème	3 ans	508
	6ème	3 ans	484
	5ème	2 ans	465
	4ème	2 ans	441
	3ème	2 ans	419
	2ème	2 ans	404
1er	1 an	392	
▲ PROMOTION ▲			
<b>Géomètre</b>	13ème		534
	12ème	4 ans	504
	11ème	3 ans	480
	10ème	3 ans	461
	9ème	3 ans	452
	8ème	3 ans	436
	7ème	2 ans	416
	6ème	2 ans	401
	5ème	2 ans	390
	4ème	2 ans	379
	3ème	2 ans	369
	2ème	2 ans	362
	1er	2 ans	356
▲ PROMOTION ▲			
<b>Technicien Géomètre</b>	13ème		503
	12ème	4 ans	477
	11ème	3 ans	457
	10ème	3 ans	441
	9ème	3 ans	431
	8ème	3 ans	415
	7ème	2 ans	396
	6ème	2 ans	381
	5ème	2 ans	369
	4ème	2 ans	361
	3ème	2 ans	355
	2ème	2 ans	349
	1er	2 ans	343

➔ Valeur du point d'indice brut depuis le 1/02/2017 : 4,6860 €

## LE PROCESSUS D’AFFECTATION (sous réserves de modifications liées à l’affectation nationale au département)

**Le dépôt de votre demande** de 1<sup>ère</sup> affectation à l’aide du logiciel SIRHIUS, en janvier 2022 (ne vous y prenez pas au dernier moment... et venez aux permanences de la CGT Finances Publiques !);

Vous serez affectés dans le cadre du mouvement national de 1<sup>ère</sup> affectation, interclassés dans le mouvement général de mutations des géomètres titulaires.

Votre affectation sera prononcée dans le cadre du mouvement national sur une direction – une commune – tout emploi ou « A la disposition du Directeur Cadastre » (DISCA).

Au sein du Service de la Documentation Nationale et Cadastre (SDNC), votre affectation sera la suivante : Direction (A15) – une commune – mission/structure (BNIC ou PHOTO).

Au niveau local, le directeur vous positionnera sur un emploi sur la commune correspondant à votre affectation nationale. En présence de plusieurs services, vous indiquerez l’ordre de vos souhaits parmi les différents services.

La CGT Finances Publiques publiera un « Guide des 1<sup>ères</sup> affectations » en janvier 2020 et les élus de la CGT Finances Publiques seront présents à l’ENFiP de Toulouse lors de la période de rédaction et de dépôt des demandes. Ils répondront à toutes vos interrogations sur ce sujet.

## VOS CONGÉS

Les règles prévues pour les fonctionnaires titulaires concernant la réglementation des jours fériés sont applicables aux personnels stagiaires.

Les modalités de décompte des droits à congés et à jours ARTT des lauréats du concours ou de l’examen professionnel de technicien-géomètre du cadastre pour les périodes entourant la scolarité suivie au sein de l’établissement de formation de l’ENFiP Toulouse sont présentées dans le tableau ci-après :

	<b>Période précédant la scolarité du 01/01 au 01/03/2021</b>	<b>Période de scolarité 1er semestre 2021</b>	<b>Période postérieure à la scolarité du 1/05/22 au 31/12/22</b>
Concours externe (1)	Sans objet		
Concours interne et examen professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Congés annuels : L’agent n’est pas attributaire de droits à congés pour l’année N (1<sup>er</sup> janvier N à fin février N).</li> <li>• Jours ARTT : Prorata temporis de 2/12<sup>ème</sup> des droits associés au module détenu par l’agent.</li> <li>• Jours de fractionnement : Acquis et utilisables dans les conditions habituelles.</li> </ul>	<p>Les stagiaires bénéficient des suspensions de cours attribuées par l’ENFiP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le 5 avril 2021</li> <li>• le 19 au 23 avril 2021 ;</li> <li>• le 24 mai 2021 ;</li> <li>• le 14 juillet 2021 ;</li> <li>• du 23 juillet au 30 août 2021</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Congés annuels : intégralité des droits à congés associés au module détenu par l’agent (1<sup>er</sup> janvier N+1 au 31 décembre N+1).</li> <li>• Jours ARTT : Prorata temporis de 9/12<sup>ème</sup> des droits associés au module détenu par l’agent.</li> <li>• Jours de fractionnement : Acquis et utilisables dans les conditions habituelles.</li> </ul>

(1) La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe de TG disposant déjà de la qualité d’agent de la DGFIP est identique à celle des lauréats du concours interne.

Selon l'affectation obtenue à l'issue de la CAPN, voici un aperçu des principales fonctions et responsabilités que vous occuperez :

## ✓ Centre des Impôts Fonciers (CDIF) :

Vous serez soit responsable d'un secteur de conservation ou bien vous travaillerez en section topographique départementale (compétence départementale). En conservation, votre principale tâche sera la mise à jour du plan par méthode traditionnelle, plus rarement en rattrapage photo (pas à l'aide des ortho photographies de l'IGN).

Si vous êtes sur un site où la fusion CDI-CDIF est en place, vous ne ferez quasiment pas de fiscalité. Pour les sites non fusionnés, la mission fiscale peut être importante 20 à 30%. A noter que lorsque vous faites votre demande de mutation sur SIRHIUS, vous ne pouvez pas savoir si c'est un site fusionné. Si vous avez de la chance, vous pourrez peut-être faire du remaniement. Par contre en section topographique départementale, vous serez certainement amené à faire du remaniement et du rattrapage de croquis soit en mode terrestre soit par photogrammétrie.

## ✓ A la disposition du Directeur (DISPO CAD) :

Comme son nom l'indique, vous serez à la disposition du directeur. Vous êtes affectés sur un département (ALD sans résidence), mais le directeur peut vous déplacer où il veut et quand bon lui semble sur le département, en fonction des besoins des services.

Vous n'avez aucune garantie de maintien sur votre première résidence d'affectation. Vous pouvez aussi être affecté sur une résidence (ALD à la résidence de...). Dans ce cas, vous pouvez être déplacé uniquement sur la résidence si il y a plusieurs structures du Cadastre.

## ✓ Centre des Impôts Foncier - échelon excentré du cadastre (CDIF/EEC) :

En principe, vous serez responsable d'un secteur géographique avec les mêmes missions que quelqu'un en CDIF conservation.

## ✓ Cadastre (CAD/GEOM) :

Vous serez affecté en CDIF-PTGC (Pôle topographique de gestion cadastrale).

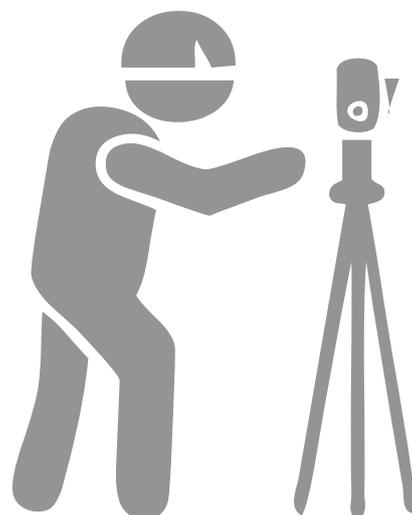
## ✓ Brigade Nationale d'Intervention Cadastre au SDNC (Service de la documentation nationale du cadastre) :

Cette nouvelle brigade nationale a été créée le 1/9/2017 en fusionnant la Brigade Nationale Foncière (BNF) et les 4 antennes de la BPCI pilotées par le (SDNC) ainsi que les 21 Brigades Régionales Foncières (BRF) des DRFIP/DDFiP.

Vous serez donc amenés à effectuer de nombreux déplacements.

La BNIC dispose d'un réseau de 16 antennes sur 16 résidences, avec 1 à 3 antennes par interrégion :

INTERREGION	ANTENNES DE LA BNIC
OUEST	Nantes
	Orléans
SUD PYRENEES	Toulouse
	Montpellier
RHONES-ALPES-BOURGOGNE	Lyon
	Clermont-Ferrand
AUVERGNE FRANCHE-COMTE	Dijon
	Nancy
EST	Châlons-en-Champagne
	Saint-Germain-en-Laye
ILE-DE-FRANCE	Amiens
NORD	Caen
	Marseille
SUD-EST	Nice
	Bordeaux
SUD-OUEST	Limoges



Comme dans toutes les directions de la DGFIP, des organismes institutionnels existent à l'ENFiP. Certains concernent le personnel "permanent" (les chargés d'enseignements et le personnel administratif) : CTL (Comité technique local, qui traite des questions générales de fonctionnement des services), CAPL (Commissions administratives paritaires locales, qui a connaissance de toutes les questions individuelles concernant la carrière), CHSCT (Comité hygiène et sécurité et conditions de travail), CDAS (Comité Départemental à l'Action Sociale). Vous retrouverez ces organismes dans votre future direction.

## LES CONSEILS DE PROMOTION

Concernant les stagiaires dans les écoles, un nouvel organisme a été créé en 2012 : le Conseil de promotion qui concerne à Toulouse les techniciens géomètres, les inspecteurs cadastre, les inspecteurs et contrôleurs informaticiens.

La CGT revendique une instance tripartite composée d'élu-e-s :

- ➔ des représentants de stagiaires élus (il y a 5 sièges à l'ENFiP Toulouse) ;
- ➔ des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- ➔ des représentants de l'administration.

Il se réunit trois fois dans l'année en avril, juillet et novembre.

Pour la CGT, il doit avoir une compétence large, et doit se prononcer sur les décisions de caractère général relatives au fonctionnement des services d'enseignement, l'organisation des études, l'application des programmes...

Une liste CGT devra être présentée, composée de stagiaires comme vous. Vous pourrez, si vous nous rejoignez, être candidat. Les prochaines élections au Conseil de promotion auront lieu vers le mois de novembre 2021.

## POURQUOI VOTER ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement ou Conseil de scolarité, qu'en liant avec la mobilisation des stagiaires, le travail de leurs représentants en Conseil d'établissement.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (déjà militant avec l'expérience des services ou nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- ➔ Préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des HMI en particulier) ;
- ➔ Faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- ➔ Transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.



## LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2014 À LA DGFIP

A la DGFIP une nouvelle fois, avec une participation de 73,49 % au scrutin pour le Comité Technique Ministériel (CTM), les agents ont montré l'importance qu'ils accordaient à leurs représentants pour défendre leurs droits et leurs revendications face à l'administration.

Avec 22 418 voix et 24,04 % des suffrages, la CGT se place en deuxième position.

En Comité Technique Réseau (CTR), la CGT obtient 24,98 % des voix et obtient 3 sièges, elle garde ainsi sa 2<sup>ème</sup> place à la DGFIP.

A la CAPN des géomètres cadastreurs, la CGT Finances Publiques obtient 5 sièges sur 6 avec 71,78 % de voix, pour vous défendre et vous représenter. Vous aurez l'occasion pendant votre scolarité de les rencontrer notamment pour vous aider lors des demandes d'affectation.

# Être syndiqué c'est participer

SUR INTERNET ET SUR FACEBOOK :  
[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

twitter : @cgt\_finpub

facebook : @cgt.finpub



**Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !**

**Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.**

**Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.**

## Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 700 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

## La CGT : une force qui compte !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations des fonctionnaires).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

## La CGT pour la défense des Services publics

La CGT défend un service public de qualité, au service de chacune et chacun, sur tout le territoire. Garant de la solidarité et de la diminution des inégalités, le service public est un bien commun qui doit être préservé, c'est pour cela que la CGT combattra les mesures CAP 22 qui n'ont qu'un objectif démanteler les services publics.

### Les élus CGT Finances Publiques de la CAPN n°5

**Technicien géomètre :** Arnaud DACQUIN, Laurent DUBOIS, Séverine CAMUS, Laurent GADAL

**Géomètre :** Paul CASALTA, Valérie BLANCHET

**Géomètre Principal :** Dimitri HUMIERE, Jean DEBEAUSSART, Thierry DUCASSE, Bruno SAGASPE

# Bulletin d'adhésion



## SECTION :

ENFiP Toulouse : .....

**Montant de l'adhésion :**  
**TG Stagiaire : 60 €**

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** ...../...../..... **N° DGFiP :** .....

### ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom : .....

Service : .....

Adresse : entrée - bâtiment - résidence : .....

N° : ..... type et voie : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

### ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom : .....

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail personnel : .....

### ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

**NVO** (hebdo d'actualité)  **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)

**VIE NOUVELLE** (journal des retraités)

Date : ...../...../..... Signature :



- [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)
- Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)
- [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Construire ensemble  
l'action revendicative  
pour gagner



PAS DE CONQUÊTES  
SOCIALES  
SANS *la* cgt  
LIBERTÉS  
SYNDICALES!